

Paris, le 7 avril 2026

Emploi à domicile : France Travail et la Fepem unissent leurs forces pour anticiper les besoins et développer les compétences face aux défis de recrutement

- Le 7 avril 2026, la Fédération des particuliers employeurs (Fepem) et France Travail ont signé un accord-cadre national afin de développer des synergies durables au service de l'emploi à domicile.
- Cet accord intervient alors que ce secteur clé de l'économie française, qui compte 3,4 millions de particuliers employeurs et 1,2 million de salariés, fait face à des besoins croissants, avec près de 600 000 emplois à pourvoir d'ici 2035.
- Conclu pour une durée de trois ans, cet accord vise à répondre aux besoins de recrutement des employeurs à domicile. Il contribue également à mieux reconnaître l'importance de l'emploi à domicile dans l'économie de proximité, au service des familles, de l'autonomie des personnes âgées et de la cohésion sociale. Il permettra enfin de renforcer l'attractivité des métiers, de faciliter l'orientation, la formation et la mise en relation des chercheurs d'emploi avec de potentiels employeurs.

Emploi à domicile : un secteur clé, près de 600 000 emplois à pourvoir d'ici 2035

L'emploi à domicile constitue un pilier de l'économie de proximité et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire. En répondant aux besoins quotidiens des familles à travers l'accompagnement des jeunes enfants, le soutien à l'autonomie, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, ces métiers jouent un rôle déterminant dans la vie quotidienne de millions de Françaises et de Français. Secteur de proximité par excellence, il est aussi créateur d'emplois durables, non délocalisables avec une forte dimension humaine, contribuant ainsi au dynamisme économique et social des territoires.

Dans les prochaines années, ce secteur essentiel devra toutefois relever un défi de recrutement majeur. D'ici 2035, 44 % des salariés des employeurs à domicile partiront à la retraite. Dans le même temps, les besoins d'accompagnement à domicile continueront de croître sous l'effet du vieillissement de la population et de l'aspiration largement partagée des Français à vieillir chez eux, puisque 92 % d'entre eux expriment aujourd'hui ce souhait¹. À cet horizon, l'Observatoire de l'emploi à domicile de la Fepem estime à plus de 580 000² le nombre d'emplois à pourvoir pour répondre aux besoins des familles.

Conscients de ces enjeux, France Travail et la Fepem ont décidé d'unir leurs forces à travers un accord-cadre national pour apporter une réponse concrète et durable aux besoins du secteur, et ce, dans une logique d'innovation sociale et territoriale.

Un partenariat stratégique pour faciliter le recrutement et l'accès aux métiers de l'emploi à domicile en France

Par cet accord-cadre national, France Travail et la Fepem, acteur historique à l'origine de la structuration et de la défense de l'attractivité du secteur, renforcent leur coopération au service des chercheurs d'emploi et du secteur de l'emploi à domicile.

¹ Harris Interactive, *Senior de beaux jours devant soi*, novembre 2022.

² Observatoire de l'emploi à domicile (Fepem), *Plus de 580 000 emplois à pourvoir dans le secteur des particuliers employeurs à l'horizon 2035*, Baromètre de l'emploi à domicile, n° 47, juin 2025.

Cet accord-cadre national vient en complément des conventions territoriales entre les directions régionales de France Travail et les délégations de la Fepem et vise ainsi à structurer un partenariat stratégique et opérationnel autour de trois ambitions partagées :

1. Répondre aux besoins croissants en recrutement des employeurs à domicile, en favorisant une visibilité et une attractivité accrues des métiers du secteur ;
2. Accompagner efficacement les chercheurs d'emploi vers ces opportunités professionnelles, en mobilisant les dispositifs adaptés d'orientation, de formation et de mise en relation ;
3. Contribuer à la reconnaissance, à la professionnalisation et à la qualité de l'emploi dans ce secteur essentiel de l'économie de proximité.

Pour atteindre ces objectifs, huit axes de coopération seront déployés aux plans national et territorial :

- **Mieux référencer les métiers de l'emploi à domicile** dans le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois en vigueur chez France Travail ;
- **Renforcer l'analyse des besoins en emploi** en croisant les travaux des services d'étude de France Travail et ceux de l'Observatoire de l'emploi à domicile de la Fepem ;
- **Simplifier les démarches de fin de contrat et d'indemnisation** pour faciliter les démarches des employeurs à domicile et sécuriser l'accès aux droits des salariés ;
- **Former et outiller les conseillers du Réseau France Travail** afin d'améliorer l'orientation des chercheurs d'emploi ;
- **Développer dans les territoires des parcours d'accès à l'emploi** adaptés aux spécificités des métiers du domicile pour les publics éloignés de l'emploi ;
- **Valoriser les métiers de l'emploi à domicile** en renforçant les actions d'information auprès des chercheurs d'emploi, notamment via la plateforme prendresoin.fr et des événements dédiés.
- **Faciliter les démarches de recrutement pour les employeurs à domicile** en créant des passerelles entre les outils numériques de la Fepem et ceux de France Travail pour simplifier la mise en relation.
- **Accompagner les agents de France Travail** eux-mêmes employeurs à domicile ou souhaitant le devenir avec des actions d'information et des outils pédagogiques.

Julie L'Hotel Delhoume, présidente de la Fédération des particuliers employeurs : « *Ce partenariat avec France Travail marque une étape structurante pour mieux reconnaître la place essentielle de l'emploi à domicile dans notre économie et dans la cohésion sociale des territoires. Face aux besoins croissants du secteur, il doit nous permettre d'anticiper les recrutements, de mieux faire connaître ces métiers et de faciliter l'accès à ces opportunités professionnelles. En tant qu'acteur historique, la Fepem continuera d'accompagner la structuration et l'attractivité de l'emploi à domicile afin de répondre durablement aux attentes des employeurs à domicile comme des salariés* ».

Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail : « *Ce partenariat représente une nouvelle étape dans une coopération engagée depuis plusieurs années à l'échelle nationale comme territoriale. Il s'appuie sur la complémentarité de nos expertises : la Fepem, experte du secteur, au plus près des particuliers employeurs et France Travail, mobilisé pour accompagner tous les chercheurs d'emploi et répondre aux besoins des employeurs. Nous nous inscrivons dans une volonté, celle de contribuer ensemble au développement d'emplois utiles, non délocalisables, porteurs de sens et faire de l'emploi à domicile un secteur d'avenir, attractif, accessible, et au service des familles et des publics vulnérables.* »

Pour toute question ou demande d'information :

Contacts presse Fepem

presse@fepem.fr

Bérénice Chauveau – 06 63 05 84 04

Contact presse France Travail

anne-sophie.maille@francetravail.fr

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91

À propos de France Travail

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) est l'organisation socio-professionnelle patronale de référence des 3,4 millions d'employeurs à domicile qui emploient 1,2 million de salariés. Depuis plus de 75 ans, elle représente, défend et promeut l'emploi à domicile, partout sur le territoire, au travers de ses 13 délégations régionales. Elle accompagne au quotidien les employeurs à domicile dans la gestion de la relation de travail et contribue à un emploi déclaré et responsable.

Plus d'informations sur www.fepem.fr